

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

LIEU D'E. P. S.

LIEU D'EDUCATION PHYSIQUE

LES DIFFERENTS ESPACES

Environnement

Implantation
Accès

Espace - un lieu de communication
d'action - des lieux d'activités
- un abri

Vestiaires

Local de rangement

Sanitaires

LES ACTIVITES DANS L'ESPACE D'ACTION

- * activités athlétiques :
 - locomotion
 - saut
 - lancer
- * activités gymniques :
 - aériennes
 - acrobatiques
- * activités d'expression
- * activités d'opposition à deux
- * activités collectives :
 - jeux sportifs
 - jeux traditionnels
- * activités préparatoires aux activités de pleine nature

Abri

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX	OBSERVATIONS
1. ENVIRONNEMENT GENERAL 1.1. IMPLANTATION	F1	Permettre une utilisation pendant le temps scolaire sans perte de temps	- proximité de l'école.	durée du déplacement à pied ≤ ou = 10 minutes	Guide MEN Construire des écoles	1	- implantation : intégration à l'école souhaitable.
	F2	S'intégrer à l'environnement	- éléments naturels . - architecture, esthétique.			2	- exploiter le site : bois, lac, forêt, ruisseau.
	F3	Etre protégé : - des vents dominants - du bruit	- orientation, protection, distance.			1	
	F4	Offrir des zones d'ombre	- aire ; - nombre.			1	- plantation, mur...
	F5	Etre isolé des autres lieux d'activité	- distance ; - configuration.			1	- éloignement des locaux scolaires et des habitations.
	F6	Permettre l'appel de secours				0	- téléphone.
1.2. ACCES	F7	Etre accessible en toute sécurité	- signalisation routière ; - protection de l'itinéraire.			0	- passage d'un groupe classe ; - ouverture directe sur l'extérieur pour l'utilisation hors temps.
	F8	Permettre l'accueil des handicapés	- rampes d'accès ; - allées.			0	
	F9	Posséder une aire de stationnement	- surface ; - signalisation.			1	- bus, voitures, vélos.
	F10	Offrir un accès contrôlé	- largeur des accès ; - système de contrôle.			0	- secours, urgence, transport de matériel, entretien, maintenance.

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS
	F11	Permettre l'information de l'utilisateur	- information visible, visible compréhensible.			2	- plan de l'espace ; - panneau d'interdits ; - panneau d'affichage.
2. ESPACE D'ACTION	F12	Etre conforme aux règlements et normes de sécurité			Décret 94-699 du 10.08.94 Arrêté du 8.08.94 Circulaire du 18.03.94 NF S 54-201	0	Equipements d'aires de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité.
2.1. FONCTIONS COMMUNES	F13	Etre organisé en fonction des différentes activités	- agencement et orientation ; - voies de circulation.			0	
2.1.1. Sécurité	F14	Permettre une surveillance aisée	- visibilité ; - agencement.	h < 0,80 m.		0	- haies, murets ...
2.1.2. Hygiène	F15	Etre utilisable par tous temps	- nature, conception des sols et des revêtements.			1	- drainage, écoulement des eaux, séchage rapide.
	F16	Favoriser l'hygiène	- conception ; - équipements.			1	- bâches, clôtures, récupérateurs de déchets ; - animaux ; - sanitaires.
2.1.3. Confort	F17	Permettre le repos	- conception de l'espace ; - mobilier.		NF P 99-610	3	- sièges ; - mobilier urbain d'ambiance et de propreté bancs publics ; caractéristiques de robustesse et de stabilité des bancs publics.
2.1.3. Confort (suite)	F18	Permettre de se désaltérer	- équipement.			2	- point d'eau.
	F19	Permettre l'alimentation électrique d'appareils d'entretien et audiovisuels	- équipements électriques.		NF C 11...14...15...	1	- branchements, étanchéité ; Equipements électrique de plein air.

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX	OBSERVATIONS
2.1.4. Maintenance Entretien	F20	Permettre une maintenance et un entretien aisés	<ul style="list-style-type: none"> - conception des ancrages ; - nature des sols ; - nature des marquages ; - nature des équipements fixes ; - mobilier. 		NF S 54-201 DIN 79-26 NF P 99-650	0	<ul style="list-style-type: none"> - corrosion, matériaux ; - peinture ; - matériel d'entretien approprié ; - point d'eau ; Maintenance du mobilier urbain et propreté.
2.2. LIEU DE COMMUNICATION	F21	Permettre l'accueil d'une classe	- surface.	50 à 80 m2		1	- plateau, piste, espace scénique...
	F22	Permettre de s'asseoir	<ul style="list-style-type: none"> - conception ; - équipement. 			1	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation du relief ; - gradins, marches...
	F23	Favoriser l'écoute	<ul style="list-style-type: none"> - implantation ; - agencement. 			1	
	F24	Permettre la communication	- équipement.			1	- tableaux, moyens audiovisuels.
2.3. LIEU ACTIVITES PHYSIQUES	F25	Offrir un espace suffisamment vaste	- surface.	2000 m2 minimum		1	<ul style="list-style-type: none"> - un groupe classe (minimum) ; - voir propositions d'organisation (annexe 1).
2.3.1. Activités athlétiques * Locomotion	F26	Offrir un espace meuble	- nature du sol.			3	- type sable, galets, dalles, synthétique, herbe...
	F27	Offrir un espace accidenté	<ul style="list-style-type: none"> - relief ; - inclinaison ; - nature du sol. 			2	<ul style="list-style-type: none"> - pentes naturelles ; - bosses, escaliers, fosses, ondulations ; - herbe, graviers ... - revêtements synthétiques.
	F28	Offrir un espace performant	<ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques mécaniques du sol ; - surface plane ; - dimension : longueur ; - marquage. 	60 m. minimum	CdCF : SOLS NF S 90-104	1	<ul style="list-style-type: none"> - CdCF SOLS : Aire d'évolution extérieure ; - Sols sportifs. Détermination des qualités sportives. Confort et performance ; - évacuation de l'eau ; - course de vitesse ; - course avec obstacles.

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX	OBSERVATIONS
* Locomotion (suite)	F29	Permettre le passage simultané de plusieurs enfants	- dimensions : largeur ; - marquage.	4 à 6 couloirs de 1 m.		1	- annexe 1.
	F30	Autoriser des équipements spécifiques	- mobilité.			2	- ancrages
	F31	Permettre l'élan	- caractéristiques mécaniques du sol ; - dimensions de l'aire.	5 m. x 13 m.	CdCF : SOLS NF P 90-104	1	- CdCF SOLS : Aire d'évolution extérieure sportive. Détermination Sols des qualités sportives. Confort et performance.
	F32	Permettre la réception en toute sécurité	- caractéristiques mécaniques du sol ; - dimensions : L et 1 ; - conception.	5 m. x 7 m.	CdCF : SOLS	0	- CdCF SOLS : Aire de réception extérieure ; - annexe 1 ; - bordures non blessantes
	F33	Offrir des zones d'impulsion	- marquage ; - caractéristiques mécaniques du sol.	env. 0,30 m.	CdCF : SOLS NF P 90-104	2	- annexe 1 ; - CdCF SOLS : Aire d'évolution extérieure (voir Essai de réponses - « Equipements »).
	F34	Permettre le passage simultané de plusieurs enfants	- dimensions.	5 m. x 20 m.		1	- annexe 1.
* Lancer	F35	Permettre le travail à plusieurs	- dimensions ; - marquage.	60 m. x 15m. hors tout		3	- annexe 1.
	F36	Posséder une aire de lancement	- caractéristiques mécaniques du sol ; - limites.	15 m. x 5 m. minimum	CdCF : SOLS	3	- CdCF SOLS : Aire d'évolution extérieure ; - couleurs.
	F37	Posséder un espace de vol de l'engin	- dimensions ; - étalonnage permanent.	50 m.		1	- de mètre en mètre à partir de 6 m.
	F38	Posséder un espace cibles	- limites ; - ancrages.			2	- mur aveugle, panneau, corde...
2.3.2. Activités préparatoires aux activités de pleine nature	F39	Offrir un sol performant	- caractéristiques mécaniques du sol ; - marquage.		CdCF : SOLS	2	- CdCF SOLS : Aire d'évolution extérieure ; - engins roulants : patins à roulettes, vélos, trottinettes...
	F40	Permettre la pratique d'une classe entière	- surface.	40 m. x 15 m.		2	

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS
2.3.3. Activités gymniques : aériennes et acrobatiques	F41	Permettre la pratique en toute sécurité	- surface ; - caractéristiques mécaniques du sol ; - délimitations des zones ; - aires de dégagement ; - ancrages escamotables - hauteur des équipements.	4 m2 / enfant maximum 3m.	CdCF : SOLS	0	-CdCF SOLS : Aires d'évolution et de réception extérieures ; - réception active, réchappe ; - annexe 1 ; - aire d'activités, aire d'attente.
	F42	Permettre l'installation d'équipements pour des déplacements en hauteur : suspensions, rotations, vols, à l'exception des activités de grimpe	- ancrage ; - hauteur.	maximum 3m.	NF S 54-201	1	Equipement d'aires de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité . - agrès : poutres, cordes, trapèze, barres...
2.3.4. Activités collectives et d'opposition à deux	F43	Permettre la pratique du groupe classe	- dimensions ; - marquages différenciés - taille des équipements ; - nombre.	40 m. x 20 m. CdCF : Poteau à usage multiple	Décret 94-699 du 10.08.94 Arrêté du 8.08.94	2	- annexe 1 espace 5 : proposition d'organisation ; - mini-basket, hand, jeux de raquettes... (voir Essai de réponses : "Equipements") ; - buts, poteaux à la taille des enfants ; - fourreaux.
	F44	Avoir un sol performant	- caractéristiques mécaniques du sol.		CdCF : SOLS NF P 90-104	1	- CdCF SOLS : Aire d'évolution extérieure ; Sols sportifs. Détermination des qualités sportives. Confort et performance.
2.3.5. Activités d'expression		Voir 2.2. Lieu de communication					
3. ABRI	F1	Permettre l'accueil d'une classe	- surface.	100 m2 minimum		2	- zone de repli.
	F2	Permettre l'utilisation de moyens audiovisuels	- équipement.		NFC 11...14...15...	1	Equipement électrique de plein air ; - prises, branchements, supports, socles...

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS
	F3	Etre confortable	- revêtement du sol ; - orientation ; - éclairage naturel et artificiel ; - niveau sonore.	150 lux 70 à 75 décibels		1	
	F4	Etre esthétique	- architecture ; - revêtement, couleurs ; - matériaux.			2	
	F5	Permettre l'installation d'équipements	- points d'ancrage : - murs ; - plafond ; - sol.		NF S 54-203 Décret n° 94-699 du 10.08.1994 NF P 90-204	2	Equipements statiques de jeux de plein air à usage collectif. Equipements fixés au sol ; essais mécaniques Points d'ancrage ; mise en oeuvre.
	F6	S'intégrer dans l'environnement	- architecture ; - matériaux ; - couleurs ; - forme.			1	
4. LOCAL DE RANGEMENT	F1	Offrir un volume important de rangement	- dimensions.	L = 5 m. l = 4 m. h = 3 m. minimum		1	
	F2	Permettre un rangement aisé	- dégagement maximum de la surface au sol ; - mode de rangement ; - nature du rangement : fixe, mobile et modulable - accessibilité : dimensions, hauteurs, profondeurs des éléments (plus longs que profonds).			0	- faciliter la circulation, l'accès et le déplacement du matériel . - système d'accrochage ; - adapté à chaque type de matériel, casiers à ballons, étagères, patères ; - prévoir le rangement possible par les enfants.
	F3	Permettre un accès aisé	- système d'ouverture des portes d'accès.	largeur > 1,80m. hauteur > ou = 2,50 m.		0	- faciliter le passage du matériel, des engins roulants (seuil de porte).
	F4	Permettre une utilisation en toute sécurité	- éléments de rangement - éclairage suffisant.			0	
	F5	Etre d'une maintenance et d'un entretien faciles	- nature du sol et des éléments de rangement ; - système d'aération ; - facilité de nettoyage.			0	- prises électriques.
	F6	Permettre de déposer du matériel en toute sécurité	- murs et portes aveugles ; - système fiable de fermeture de porte.			0	

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS
5. VESTIAIRES	F1	Permettre l'accueil d'une classe	- dimensions ; - mobilier.	25 m2		1	- bancs, casiers, portemanteaux ; - isolement : box, cloisons ...
	F2	Etre confortables et esthétiques	- matériaux ; - aération ; - acoustique ; - température ; - éclairage.	19°		1	
	F3	Garantir la sécurité	- sol ; - accès, évacuation.		Réglementation générale de la construction	0	- 2 accès ; Guide M.E.N. : Construire des écoles.
	F4	Permettre un entretien aisé	- nature du sol ; - revêtements ; - nature du mobilier.			1	
	F5	Assurer la sécurité des biens				0	- vol ; :
SANITAIRES 6.1. W-C	F1	Etre adaptés aux utilisateurs	- taille ; - hauteur ; - accès.	enfants adultes		0	- urinoir ; - cuvette ; - W-C clos.
	F2	Etre conformes aux normes d'hygiène	- revêtements lessivables (sol / mur) ; - évacuation des eaux usées ; - ventilation.			0	- résistant aux agents détergents ; - siphon de sol.
	F3	Etre utilisables en toute sécurité	- sol antidérapant ; - porte avec dispositif anti- pince-doigts ; - éclairage		réglementation générale de la construction	0	- pas de porte va-et-vient ; Construire des écoles M.E.N.
6.2. Lavabos	F4	Etre adaptés aux utilisateurs	- hauteur ; - robinetterie.			0	
6.3. Douches	F5	Etre adaptées aux utilisateurs			conformes aux normes de la construction	1	- individuelles et/ou collectives.